

MAIRIE DE TOULOUSE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de TOULOUSE

Objet : versement du « Forfait Mobilités Durables »

Monsieur le Maire,

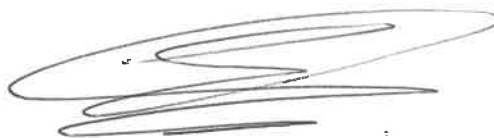
Par le **décret n° 2020-543 du 9 mai 2020**, relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la Fonction Publique d'Etat, le Gouvernement avait permis de fixer les conditions d'accompagnement financier dans les déplacements domicile-travail, plus particulièrement pour les agents résidant en zone rurale ou périurbaine et n'ayant pas accès aux transports en commun.

Ce « forfait mobilités durables » est, depuis le 10 décembre 2020, ouvert aux personnels titulaires, contractuels et aux internes de la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'à tous les agents de la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, les agents qui ont fait le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage), peuvent désormais bénéficier d'une aide financière de 200 euros par an, non cumulable avec le remboursement mensuel des frais de transport public ou abonnement vélo.

Il nous paraît important que la **Ville de Toulouse soutienne ce dispositif**, qui encourage le recours à des modes de transports plus respectueux de l'environnement ; c'est pourquoi FO demande à ce que notre Collectivité délibère en ce sens dans les plus brefs délais afin de permettre aux agents concernés de pouvoir bénéficier de cette aide financière dans le contexte actuel si particulier.

Certains que vous porterez un réel intérêt à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copies : M. de Lagoutine, DGRH Relations Sociales